



Accident avec un tier devant un magasin

Par **titi**, le **03/01/2011 à 11:23**

Bonjour,
Suite a une plaque de verglas je suis tombé devant une entré de magasin. Pouvez vous me dire les recourt que je peut demandé. Car l'accident passant en maladie je touche que la sécurité social. J'ai fait une déposition au magasin, ils m'ont dit qu'il prenait toute a leur charge. Quelle indemnité je peut demandé ? Car je serais arrête au minimum 4 à 5 mois. Travaillant en intérim cela ma faire perdre mon emploie.
Merci D'avance

Par **chris_ldv**, le **03/01/2011 à 19:26**

Bonjour,
Vous pouvez demander la somme correspondant à ce que vous auriez pu avoir en l'absence d'accident, soit 4 à 5 mois de salaire ainsi que toutes les sommes liés directement à votre accident (que vous pouvez prouver).
Cordialement,

Par **titi**, le **04/01/2011 à 12:09**

Merci, Es que il complète la sécurité social ou ils me payent mon salaire intégral en plus de la Sécurité Social ? Puis-Je Demandé des Dommages et Intérêt ? Pour Préjudice moral.
Cordialement,

Par **chaber**, le **09/01/2011 à 07:52**

Bonjour,nnVu la gravité de vos blessures (arret 4/5 mois) vous auriez intérêt à avoir un avocat sprécialisé.nnnVerifiez votre multirisques habitation: si vous avez une défense-recours ou une protection juridique, il vous faut faire déclaration.

Par **titi**, le **09/01/2011** à **13:05**

Merci, La déclaration dommage et intérêt et en cours nnnCordialement, Merci Encore